



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du  
développement  
local et de l'environnement**

## **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

### **Compte-rendu de la commission du 21 septembre 2023**

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) s'est réuni en commission le 21 septembre 2023 à 14h30, sous la présidence de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture.

Les membres, les porteurs de projet et les maires des communes concernées par les dossiers présentés, ont été régulièrement invités par mails du 8 septembre 2023.

La liste des personnes présentes est la suivante :

#### **Représentants des services de l'État :**

- M. Antoine COLLIN, DDT, 2 voix ;
- M. Thierry DUBOIS, DREAL, 2 voix.

#### **Représentant de l'Agence Régionale de Santé :**

- M. Rodrigue LETORT, ARS de l'Indre, 1 voix.

#### **Représentants des collectivités territoriales :**

- M. Philippe METIVIER, conseiller départemental du canton de LEVROUX, 1 voix ;
- M. Claude DAUZIER, maire de CHASSENEUIL-EN-BERRY, 1 voix ;
- M. Roland CAILLAUD, maire de POULIGNY-SAINT-PIERRE, 1 voix ;
- M. Bruno TAILLANDIER, maire de LUÇAY-LE-MÂLE, 1 voix.

#### **Personnes désignées en raison de leur expérience dans les domaines de compétence du conseil :**

- M. Hubert JOUOT, fédération départementale des familles rurales, 1 voix ;
- M. Thierry LAVEZARD, chambre des Métiers et de l'Artisanat, 1 voix ;
- M. Gilbert GUIGNARD, chambre de commerce et d'industrie, 1 voix ;
- M. Jérôme LABESSE, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, 1 voix ;
- Lieutenant Franck Le CLEZIO, services d'incendie et de secours, 1 voix ;
- Commandant Richard VALSECCHI, services d'incendie et de secours, observateur.

#### **Pouvoirs accordés (2 voix)**

- M. Arnaud BONTEMPS, DDETSPP, 1 voix donnée à M. LETORT ;

- M. Gérard BLONDEAU, conseiller départemental du canton de LE BLANC, 1 voix donnée à M. CAILLAUD ;

**Soit un total de 16 voix.**

**Assistaient également à cette réunion :**

- Mme Christine LIMBERT, rapporteure du bureau de la réglementation générale et des élections, préfecture ;
- M. Jean-Michel FIDANZI, rapporteur bureau de la réglementation générale et des élections, préfecture ;
- Mme Rachida BAKHIYI, rapporteure de l'UD36 DREAL ;
- Mme Muriel GARAT, adjointe du bureau de l'Environnement, préfecture.

Mme la Secrétaire Générale accueille les participants et constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Mme la Secrétaire Générale rappelle l'ordre du jour et demande à Mme LIMBERT de présenter le dossier.

**I - Création d'une chambre funéraire à THENAY par la SARL BERNERON**

M. Yannick BERNERON, gérant de la SARL BERNERON, et Mme Lydie LACOU, maire de THENAY, sont présents.

Mme LIMBERT rappelle les éléments du dossier transmis à l'ensemble des membres par mail susvisé. Elle lit la présentation projetée à l'écran et jointe au présent compte-rendu.

La présentation étant terminée, Mme la Secrétaire Générale demande à M. BERNERON s'il a quelque chose à ajouter. Ce dernier répond que la création de ce bâtiment permettra un accueil personnalisé des familles avec des espaces intérieurs et extérieurs aménagés pour un meilleur recueillement. L'aménagement paysager du parking est le plus naturel possible afin d'éviter le béton ou toute autre surface imperméabilisante. Il a été conçu pour se marier au mieux avec le bardage bois du bâtiment.

M. TAILLANDIER demande si l'avis du public a été demandé. M. BERNERON répond que la publicité réglementaire a été effectuée et qu'aucune personne ne s'est manifestée.

M. JOUOT demande quel assainissement a été prévu. M. BERNERON indique qu'il s'agit du tout à l'égout.

Mme la Secrétaire Générale demande quel est le nombre d'employés. M. BERNERON précise qu'il emploie trois personnes sur la structure, mais que ce projet est évolutif. Par ailleurs, il gère également une autre société en parallèle.

Mme la Secrétaire Générale demande à la maire de la commune d'implantation si elle a une remarque à formuler. Mme LACOU indique qu'elle a suivi de près ce dossier, car cette chambre funéraire est nécessaire à la commune. Elle est donc très favorable au projet.

Plus aucune question n'étant posée par les membres de la commission, Mme la Secrétaire Générale demande à M. BERNERON et à Mme LACOU de quitter la salle pour procéder au vote.

Mme la Secrétaire Générale demande qu'il soit procédé au vote.

**Favorables : 16**

Le dossier recueille un avis favorable à l'unanimité du CODERST.

Mme la Secrétaire Générale demande à ce que le deuxième dossier soit présenté.

**II – Demande de servitudes d'utilité publique pour la SEG à GOURNAY**

Mme GARAT précise que les propriétaires ont également été invités à ce CODERST comme le prévoit la réglementation.

M. BONNIN Gilles s'est présenté à la commission comme étant le fils de Mme DELAVEAUD Paulette, propriétaire concernée par la parcelle n° 476. Elle est en attente de vérification du lien de parenté, n'en ayant pas été averti au préalable.

Mme la Secrétaire Générale suspend la séance en attendant cette confirmation.

M. Gilles BERNARDEAU, directeur de la société d'exploitation de Gournay, est présent. M. Bertrand SACHET, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de GOURNAY, rejoint la commission et confirme le lien de parenté de M. BONNIN ; ce dernier peut donc assister à la séance.

Mme la Secrétaire Générale demande à Mme BAKHIYI de présenter le dossier. Cette dernière rappelle les éléments du dossier transmis à l'ensemble des membres par mail susvisé. Elle lit la présentation projetée à l'écran et jointe au présent compte-rendu.

La présentation étant terminée, Mme la Secrétaire Générale demande à M. BERNARDEAU s'il a quelque chose à ajouter. Ce dernier répond que cette demande de servitudes d'utilité publique s'inscrit dans la continuité de l'exploitation du site existant depuis 1997. Il ne rencontre aucun souci particulier avec les riverains. Il n'a aucune remarque à ajouter.

Mme la Secrétaire Générale demande au premier adjoint de s'exprimer.

M. SACHET indique que la commune n'a aucune objection à ces servitudes qui sont appliquées sur des terrains agricoles ou boisés. Par ailleurs, le PLUI qui est en cours ne demande pas de changement de destination des parcelles. La commune ne rencontre aucun souci avec le site, et confirme qu'il y a un très bon relationnel avec la SEG et les riverains.

Mme la Secrétaire Générale demande aux membres s'ils ont des questions.

M. JOUOT demande s'il y a encore beaucoup de lixiviats. M. BERNARDEAU répond qu'il y a encore de la production de biogaz sur Gournay 2 et Gournay 3 mais plus sur le 1, car 15 ans après la fermeture d'un casier, il n'y a plus d'émission de gaz. Il précise que l'unité de méthanisation sert à chauffer plus de 3 000 logements sur Châteauroux. M. SACHET ajoute que ce site permet une valorisation de l'énergie avec le biogaz mais aussi par la production d'électricité grâce à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur Gournay 1, exploitation pour laquelle le SDEI et la commune sont actionnaires.

M. JOUOT demande la durée de vie pour Gournay 3. M. BERNARDEAU répond qu'il est autorisé à exploiter le site par arrêté préfectoral jusqu'en 2033. M. SACHET ajoute que ce sera le seul site de traitement du département. Mme BAKHIYI indique que la COVED a été prolongée de 2 ans et ce jusqu'en 2026, il y a donc une autre solution de traitement pour l'instant.

Mme la Secrétaire Générale constate que ce site est sous contrôle de l'exploitant et de la DREAL, mais que la Commission de suivi de site (CSS) annuelle permet également un échange avec toutes les personnes concernées.

Plus aucune question n'étant posée par les membres de la commission, Mme la Secrétaire Générale demande à Messieurs BERNARDEAU, SACHET et BONNIN de quitter la salle pour procéder au vote.


Mme la Secrétaire Générale demande qu'il soit procédé au vote.

**Favorables : 16**

Le dossier recueille un avis favorable à l'unanimité du CODERST.

Plus aucune question n'étant posée, Mme la Secrétaire Générale clôture la séance.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale,

  
Nadine CHAÏB